

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 7 juin 2024</b>	<b>N° 2024-302</b>

Convocation du 31 mai 2024

Aujourd'hui vendredi 7 juin 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Camille CHOPLIN à M. Olivier CAZAUX  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH  
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 7 juin 2024</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction de l'Habitat  <b>Service Solidarités Urbaines</b>	<b><i>N° 2024-302</i></b>

---

**Sécurisation des conditions de vie dans les squats et bidonvilles -  
Subvention de Bordeaux Métropole à l'association DEDALE pour l'année 2024 -  
Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la stratégie de résorption de squats, établie en partenariat avec les villes, le Département et l'Etat, pilote de la plateforme départementale de résorption, Bordeaux Métropole s'est engagée dans une politique volontariste pour soutenir les actions de l'Etat en la matière. Ces engagements portent d'une part sur la sécurisation des conditions de vie dans les squats existants, d'autre part sur l'expérimentation de solutions d'hébergement temporaire dans un parcours d'insertion par le logement, en complément des dispositifs de droit commun.

Ces deux engagements concourent à l'insertion des publics les plus vulnérables, puisque les conditions d'hygiène sont un déterminant fort de l'accès à la scolarité, au travail et aux droits en général.

Le projet de l'association Dédale s'inscrit parfaitement dans l'objectif de sécurisation et d'amélioration des conditions de vie en squats et bidonvilles.

### **1. La sécurisation des conditions vie dans les squats et bidonvilles**

Bordeaux Métropole recense en moyenne 1400 personnes vivant en squats ou dans des campements dans l'agglomération. La question du mal-logement et de la vulnérabilité sociale est au cœur de l'action métropolitaine

Assurer sur les squats et bidonvilles, la sécurisation minimale des conditions de vie, est essentielle. Les interventions de la mission squats visent à garantir les besoins fondamentaux pour les habitants ainsi qu'un encadrement du site pour le contenir, éviter les dérives et ainsi réduire les nuisances tant pour les habitants que pour le voisinage, ce qui peut ainsi contribuer provisoirement à son acceptabilité. Une intervention à plusieurs niveaux :

- la gestion des déchets et la lutte contre les nuisibles,
- l'accès à l'eau,
- l'accès à l'électricité sur les sites favorables techniquement et juridiquement,
- la mise en œuvre de toilettes si les conditions s'y prêtent.

La mission squats assure la coordination de ces différentes interventions qu'elles soient réalisées en régie directe ou par un prestataire extérieur. Il s'agit d'humaniser les conditions

de vie du quotidien et de développer des opérations sanitaires préventives à dimension collective.

## **2. Dédale : un appui dans la sécurisation des sites bâtis squattés**

Le collectif Dédale a été fondé en novembre 2021 pour lutter contre le mal logement et est composé des associations suivantes : Médecins du Monde, Fondation Abbé Pierre, Compagnons Bâisseurs, Architectes sans frontières, Réseau Education Sans Frontières, Les Gratuits Gironde Solidarité Tri Potes et Mascagne. Outre les actions de plaidoyer, certaines associations de ce collectif ont voulu aller plus loin et ont décidé de créer en mars 2022 une association nommée également Dédale, émanation de ce collectif. Cette association se propose ainsi de participer à la mise en œuvre de solutions en travaillant en partenariat avec les collectivités locales, les bailleurs sociaux ou autres.

L'association Dédale vise 2 objectifs :

- le logement intercalaire, en identifiant et réhabilitant des biens temporairement vacants permettant, en accord avec les propriétaires, une occupation transitoire par des personnes sans logement ou mal logées ;
- la sécurisation des conditions de vie dans les squats et bidonvilles, en permettant l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité afin de limiter les risques pesant sur la sécurité et la santé des occupants.

Ce dernier objectif rejoint les engagements de Bordeaux Métropole dans le cadre de sa contribution à la stratégie de résorption des squats. Pour parvenir à cet objectif, l'association Dédale déploie une méthodologie basée sur la participation des personnes concernées. En effet, les équipements installés doivent correspondre aux besoins et contraintes des usagers, afin d'assurer leur bonne utilisation et leur pérennité. C'est pourquoi l'avis des occupants des sites est recherché tant sur l'élaboration des solutions, que sur leur mise en œuvre et le suivi de leur utilisation. La méthodologie d'intervention de Dédale est détaillée en annexe.

## **3. Bilan des actions proposées au titre de 2023**

Les actions de Dédale sont menées sur 2 axes complémentaires :

- la sécurisation des lieux de vie informels,
- la mobilisation du foncier vacant.

Au-delà du volet opérationnel, Dédale mène un plaidoyer auprès des décideurs pour faire évoluer les perceptions, les pratiques et les politiques publiques pour une plus grande justice sociale.

La subvention accordée par le Conseil de Bordeaux Métropole, et la convention qui lie la collectivité et l'association, concernent exclusivement l'axe « sécurisation des lieux de vie informels ».

Les actions de sécurisation des conditions de vie dans les squats et bidonvilles de Bordeaux Métropole ont été menées par Dédale en lien étroit avec le « centre habitat spécifique » (Service solidarités urbaines / Direction de l'habitat / Direction Générale de l'aménagement). Elles ont fait l'objet de points d'étapes réguliers, lors de comité de suivi, tout au long de l'exercice.

Par ailleurs, une relation de travail étroite a été mise en place avec le GIP Médiation pour assurer une bonne coordination entre nos actions, permettant l'identification des sites prioritaires, la facilitation des contacts avec les occupants, le partage d'observation, l'établissement de plans d'action concertés et le suivi des sites.

Dédale a mené 121 interventions de réduction des risques liés à l'habitat informel, sur 27 sites différents.

L'intégralité de ces sites sont des bâtiments occupés sans droit ni titre ; ils nous ont principalement été signalés par le centre Habitat Spécifique de BM au cours des réunions de suivi périodiques ou en cours d'exercice.

Certains sites nous ont été signalés par le GIP Médiation, par les occupants eux-mêmes, par des partenaires associatifs impliqués dans l'accompagnement des occupants ou par des organismes ou collectivités (CCAS, Mairies...).

S'il a été envisagé que l'association Dédale intervienne à la fois sur les squats et sur les bidonvilles de l'agglomération, le conseil d'administration de l'association, en cohérence avec les services de la Métropole, a décidé de prioriser les interventions en squats car elles constituent une meilleure allocation des ressources.

Par ailleurs, si les actions de la Métropole permettent de sécuriser les conditions de vie dans les squats, les bidonvilles ne constitueront jamais un habitat digne pour les personnes qui y vivent.

Enfin, outre l'amélioration des conditions de vie, les interventions en squats permettent de préserver le patrimoine bâti de la collectivité, alors que les bidonvilles sont, la plupart du temps, situés sur des terrains nus ou dans des biens voués à la déconstruction.

Toutefois, si les 2 bidonvilles initialement ciblés au moment de la contractualisation avec la Métropole en 2023 ont été évacués avant l'intervention de Dédale, l'association est intervenue à titre dérogatoire après échanges avec les services métropolitains sur 4 autres bidonvilles pour effectuer des diagnostics suivis de recommandations, ou pour des interventions très ponctuelles liées à la desserte ou à la résorption de fuites d'eau.

Les sites d'intervention sont exclusivement situés sur le territoire métropolitain, et généralement sur des sites appartenant à la Métropole ou à ses communes membres.

Les actions de Dédale consistent avant tout à réduire les risques liés à l'habitat pesant sur la sécurité des occupants et des bien occupés. Les interventions ont été les suivantes :

- électricité (10 sites sur 27),
- toitures/charpentes/ouvertures (6 sites sur 27),
- assainissement (8 sites sur 27),
- fuites d'eau internes et externes (16 sites sur 27),
- huisseries, ouvertures (6 sites sur 27),
- travaux extérieurs sur petits sites non-bâties et dépendances des bâtis (6 sites sur 27)

#### **4. Les perspectives 2024**

Il est envisagé de poursuivre et de multiplier les actions menées jusqu'à présent.

Elles ont, en effet, montré leur pertinence, leur efficacité, leur effet positif sur les personnes concernées ; mais aussi d'importantes externalités positives pour les collectivités et les habitants de la Métropole.

Les interventions de sécurisation des lieux de vie informels menées par Dédale relèvent de l'innovation sociale et sont encore rares en France.

Toutefois, des actions similaires sont en train d'émerger en Ile-de-France, à Lyon et à Marseille.

Aussi, afin de garantir la qualité de ces pratiques émergentes, Dédale va s'employer à établir des standards d'intervention commun avec les structures associatives qui les portent.

Par ailleurs, il est aussi envisagé d'améliorer le partenariat avec EDF et Enedis en sollicitant des échanges plus réguliers, et à officialiser la relation avec le GIP Médiation au travers de la signature d'une convention.

Enfin, Dédale souhaite renforcer la participation des personnes concernées au fonctionnement, notamment en leur permettant de s'impliquer dans la gouvernance de l'association.

Les sites sur lesquels l'association propose d'expérimenter ses interventions seront priorisés en lien avec Bordeaux Métropole autour d'un comité de suivi qui a lieu tous les trimestres.

Des visites préalables sur sites avec Dédale et en présence des médiateurs du GIP, des techniciens de Suez et d'Enedis et de l'équipe de la mission squats permettent une approche partenariale des interventions à programmer.

Pour poursuivre cette expérimentation, Bordeaux Métropole entend accorder à l'association Dédale une subvention de 30 000 euros au titre de l'année 2024, à l'identique de la somme allouée en 2023.

Le budget prévisionnel de cette action pour Dédale en 2024 est de 77 324 €, dont 21 840 € pour les dépenses de personnel. La subvention de la Métropole représente donc, pour cette seconde expérimentation, 39 % du budget global.

Principaux indicateurs financiers :

Budget prévisionnel 2024	
Budget global	77 324 €
% participation de Bordeaux Métropole au titre de la résorption des squats	30 000 € soit 39 %
% participation autres financeurs	30 000 € de la Fondation Abbé Pierre soit 39 %
Charges de personnel/Budget global	21 840 € soit 28 %

Pour rappel en 2023, le budget global de Dédale était de 46 000 €, dont 7 750 € pour les dépenses de personnel. La subvention de la Métropole représentait donc, pour cette première expérimentation, 65 % du budget global.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

#### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

**VU** la délibération métropolitaine n°2015-0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé,

**VU** la délibération métropolitaine n°2019-384 du 21 juin 2019 décidant de créer une mission squats métropolitaine,

**VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

**VU** la demande de subvention déposée le 8 juillet 2023 par l'association Dédale,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le projet de l'association Dédale s'inscrit dans la politique volontariste de Bordeaux Métropole de sécuriser les conditions de vie dans les squats et bidonvilles,

## DECIDE

**Article 1** : d'attribuer une subvention de 30 000 euros à Dédale pour l'année 2024, selon les modalités du projet de convention joint,

**Article 2** : d'autoriser la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention annexée et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération,

**Article 3** : d'imputer des crédits correspondants au budget principal de l'exercice en cours au compte 65748, chapitre 65, fonction 424.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juin 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>13 JUIN 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué,  Monsieur Stéphane PFEIFFER
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>14 JUIN 2024</b>	